

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur du produit

Nom du produit BOSTIK AFX 110  
Substance pure/mélange Mélange

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Adhésif.  
Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e).

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Nom de la société

Bostik SA  
420 rue d'Estienne d'Orves  
92700 Colombes  
FRANCE  
Tel: +33 (0)1 49 00 90 00

Adresse e-mail SDS.box-EU@bostik.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

France ORFILA (France) : + 01 45 42 59 59  
Tel: +33 (0)1 49 00 90 00 (Lundi- Vendredi 9.00-17.00)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Sensibilisation cutanée	Catégorie 1 - (H317)
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	Catégorie 3 - (H412)

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Contient : 2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one [MIT], Benzisothiazoline-3-one [BIT], mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT]



Mention d'avertissement  
ATTENTION

#### Mentions de danger

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

BOSTIK AFX 110

Remplace la version : 25-mai-2017

Date de révision : 08-oct.-2020

Numéro de révision 3

## Mentions de danger spécifiques de l'UE

EUH211 - Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ou les brouillards.

## Conseils de prudence

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P405 - Garder sous clef.

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée.

## Informations supplémentaires

Ce produit exige des avertissements tactiles en cas de mise à disposition du grand public.

## 2.3. Autres dangers

Aucune information disponible

## PBT & vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT) Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB)

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

Mélange

### Mélanges

Nom chimique	EC No	Numéro CAS	% massique	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Numéro d'enregistrement REACH
Titane (dioxyde de)	236-675-5	13463-67-7	1- <2.5	Carc. 2 (H351i)		01-2119489379-17-XXXX
Diisopropylnaphthalene	254-052-6	38640-62-9	0.1 - <1	Asp. Tox. 1 (H304) Aquatic Chronic 1 (H410)		01-2119565150-48-XXXX
Ethoxylates de nonylphénols	-	9016-45-9	0.1 - <1	Aquatic Chronic 3 (H412)		--
Benzisothiazoline-3-one [BIT]	220-120-9	2634-33-5	0.0015 - <0.01	Acute Tox. 4 (H302) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1 (H317) Aquatic Acute 1 (H400) Acute Tox. 2 (H330) Aquatic Chronic 2 (H411) (M Factor Acute	Skin Sens. 1 :: C>=0.05%	01-2120761540-60-XXXX

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

BOSTIK AFX 110

Remplace la version : 25-mai-2017

Date de révision : 08-oct.-2020

Numéro de révision 3

				=1)		
2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one [MIT]	220-239-6	2682-20-4	0.0015 - <0.01	Skin Corr. 1B (H314) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1A (H317) Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 3 (H311) Acute Tox. 2 (H330) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410) (M Factor Acute =10)	Skin Sens. 1 :: C>=0.0015%	01-2120764690-50-xxxx
Zinc pyrithione	236-671-3	13463-41-7	0.0015 - <0.01	Eye Dam. 1 (H318) Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 3 (H331) Aquatic Acute 1 (H400) (M Factor Acute=100) Aquatic Chronic 1 (H410) (M Factor Chronic=10)		01-2119511196-46-XXXX
mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT]	611-341-5	55965-84-9	<0.0015	Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 2 (H310) Acute Tox. 2 (H330) Skin Corr. 1C (H314) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1A (H317) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410) M Factor Acute = 100 M Factor Chronic = 100	Eye Dam. 1 :: C>=0.6% Irrit. 2 :: 0.06%<=C<0.6% Skin Corr. 1C :: C>=0.6% Skin Irrit. 2 :: 0.06%<=C<0.6% Skin Sens. 1 :: C>=0.0015%	01-2120764691-48-XXXX

## Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Remarque: ^ indique non classée, cependant, la substance est inscrite à la section 3 car il a une VLE

Ce produit contient une ou plusieurs substances répertoriées dans la liste candidate des substances très préoccupantes (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

Nom chimique	EC No	Numéro CAS	Liste candidate des substances SVHC
--------------	-------	------------	-------------------------------------

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

BOSTIK AFX 110  
Remplace la version : 25-mai-2017

Date de révision : 08-oct.-2020  
Numéro de révision 3

Ethoxylates de nonylphénols		9016-45-9	X
-----------------------------	--	-----------	---

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Conseils généraux</b>	Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
<b>Inhalation</b>	Transporter la victime à l'air frais. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières. Consulter un médecin.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver au savon et à l'eau. Peut provoquer une allergie cutanée. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	Nettoyer la bouche avec de l'eau. NE PAS faire vomir. Boire 1 ou 2 verres d'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Symptômes** Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Note au médecin** Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter les symptômes.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Jet d'eau à pleine puissance. Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers spécifiques dus au produit chimique** Le produit est ou contient un agent sensibilisant. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

**Produits de combustion dangereux** Dioxyde de carbone (CO2). Silicon oxides.

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent.

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

BOSTIK AFX 110  
Remplace la version : 25-mai-2017

Date de révision : 08-oct.-2020  
Numéro de révision 3

**Autres informations** Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.  
**Pour les secouristes** Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts. Ne pas laisser pénétrer le sol/le sous-sol. Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de confinement** Utiliser une matière non combustible du type vermiculite, sable ou terre pour absorber le produit et le placer dans un récipient pour élimination ultérieure.  
**Méthodes de nettoyage** Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

## 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres rubriques** Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Conseils relatifs à la manipulation sans danger** Mettre en place une ventilation adaptée. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
**Remarques générales en matière d'hygiène** Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Conditions de conservation** Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Garder sous clef. Conserver hors de la portée des enfants. Protéger contre le gel.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) particulière(s)**  
Adhésif.

**Mesures de gestion des risques (RMM)** Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

**Autres informations** Respecter la fiche de données techniques.

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### 8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	France
Titane (dioxyde de) 13463-67-7	-	VLEP 8h: 10 mg/m <sup>3</sup>

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

BOSTIK AFX 110

Remplace la version : 25-mai-2017

Date de révision : 08-oct.-2020

Numéro de révision 3

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible

Niveau dérivé sans effet (DNEL)			
Titane (dioxyde de) (13463-67-7)			
Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur À long terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	10 mg/m <sup>3</sup>	

Diisopropylnaphthalene (38640-62-9)			
Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur À long terme	Cutané(e)	4.3 mg/kg pc/jour	
travailleur À long terme	Inhalation	30 mg/m <sup>3</sup>	

Benzisothiazoline-3-one [BIT] (2634-33-5)			
Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	6.81 mg/m <sup>3</sup>	
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	0.966 mg/kg pc/jour	

Niveau dérivé sans effet (DNEL)			
Titane (dioxyde de) (13463-67-7)			
Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	700 mg/kg pc/jour	

Diisopropylnaphthalene (38640-62-9)			
Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À long terme	Oral(e)	2.1 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À long terme	Cutané(e)	2.1 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À long terme	Inhalation	7.4 mg/m <sup>3</sup>	

Benzisothiazoline-3-one [BIT] (2634-33-5)			
Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	1.2 mg/m <sup>3</sup>	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	0.345 mg/kg pc/jour	

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible.

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

BOSTIK AFX 110

Remplace la version : 25-mai-2017

Date de révision : 08-oct.-2020

Numéro de révision 3

Concentration prévisible sans effet (PNEC)	
Titane (dioxyde de) (13463-67-7)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau de mer	0.0184 mg/l
Sédiments d'eau douce	1000 mg/kg
Eau douce	0.184 mg/l
Sédiments marins	100 mg/kg
Terrestre	100 mg/kg
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	100 mg/l
Eau douce – intermittent	0.193 mg/l

Diisopropylnaphthalene (38640-62-9)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	0.236 µg/l
Eau de mer	0.0236 µg/l
Sédiments d'eau douce	0.853 mg/kg de masse sèche
Sédiments marins	0.085 mg/kg de masse sèche
Terrestre	0.171 mg/kg de masse sèche
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	0.15 mg/l

Benzisothiazoline-3-one [BIT] (2634-33-5)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	4.03 µg/l
Eau de mer	0.403 µg/l
Usine de traitement des eaux usées	1.03 mg/l
Sédiments d'eau douce	49.9 µg/l
Sédiments marins	4.99 µg/l
Terrestre	3 mg/kg de masse sèche

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Contrôles techniques

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

### Équipement de protection individuelle

- Protection des yeux/du visage** Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Éviter le contact avec les yeux.
- Protection de la peau et du corps** Porter des gants de protection et des vêtements de protection. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Protection respiratoire** Pendant les pulvérisations, porter un appareil respiratoire adapté.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État physique</b>	Liquide
<b>Aspect</b>	Pâte
<b>Couleur</b>	Blanc
<b>Odeur</b>	Aucune information disponible
<b>Seuil olfactif</b>	Aucune information disponible

Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
<b>pH</b>	7.5 - 8.2	
<b>Point de fusion / point de congélation</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Point / intervalle d'ébullition</b>	100 °C	
<b>Point d'éclair</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Taux d'évaporation</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Sans objet pour les liquides .	
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>		

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

BOSTIK AFX 110  
Remplace la version : 25-mai-2017

Date de révision : 08-oct.-2020  
Numéro de révision 3

---

Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité relative	1.3 - 1.36
Hydrosolubilité	Soluble dans l'eau
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible
Viscosité dynamique	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	Aucune donnée disponible

## 9.2. Autres informations

Teneur en matière sèche (%)	72
Teneur en COV (%)	Aucune information disponible
Densité	1.41 g/cm <sup>3</sup>

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Réactivité                                      Aucune information disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Stabilité                                         Stable dans les conditions normales.

#### Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques      Aucun(e).

Sensibilité aux décharges électrostatiques      Aucun(e).

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses      Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

### 10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter                            Protéger contre le gel.

### 10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles                      Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux      Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Hydrocarbures.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques



# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

BOSTIK AFX 110  
Remplace la version : 25-mai-2017

Date de révision : 08-oct.-2020  
Numéro de révision 3

## Informations sur les voies d'exposition probables

### Informations sur le produit

- Inhalation** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Contact oculaire** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Contact avec la peau** Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. En cas de contact répété ou prolongé, peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles. (d'après les composants).
- Ingestion** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

**Symptômes** Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire.

## Mesures numériques de toxicité

### Toxicité aiguë

## Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Titane (dioxyde de) 13463-67-7	>10000 mg/kg (Rattus)	LD50 > 10000 mg/Kg	>5 mg/l
Diisopropylnaphthalene 38640-62-9	LD50 = 4130 mg/kg (Rattus) OECD 401	> 4500 mg/kg (Rattus)	>5.64 mg/L (Rattus) 4 h
Ethoxylates de nonylphénols 9016-45-9	LD50 > 2.000 mg/kg (Rattus)	= 1780 µL/kg (Oryctolagus cuniculus) = 2 mL/kg (Oryctolagus cuniculus)	
Benzisothiazoline-3-one [BIT] 2634-33-5	=670 mg/kg (Rattus)	LD50 > 2000 mg/kg (Rattus)	
2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one [MIT] 2682-20-4	LD50 =285 mg/Kg (Rattus)	LD50 >242 mg/Kg (Rattus)	=0.11 mg/L (Rattus) 4 h
Zinc pyrithione 13463-41-7	=177 mg/kg (Rattus)	= 100 mg/kg (Oryctolagus cuniculus)	4h = 1.03 mg/L (Rattus) 4 h
mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT] 55965-84-9	=53 mg/kg (Rattus)	LD50 = 87.12 mg/kg (Oryctolagus cuniculus)	

## Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

**Corrosion/irritation cutanée** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

## Informations sur les composants

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

**BOSTIK AFX 110**  
Remplace la version : 25-mai-2017

Date de révision : 08-oct.-2020  
Numéro de révision 3

Titane (dioxyde de) (13463-67-7)			
2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one [MIT] (2682-20-4)			
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 406 : Sensibilisation cutanée	Cobaye	Cutané(e)	Sensitizing

**Mutagénicité sur les cellules germinales** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité** Contient un cancérogène connu ou supposé. Classification d'après les données disponibles pour les composants.

Nom chimique	Union européenne
Titane (dioxyde de) 13463-67-7	Carc. 2

Le tableau ci-dessous précise si chacune des agences considérées a classé un ou plusieurs des composants comme cancérogènes.

**Toxicité pour la reproduction** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**STOT - exposition unique** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**STOT - exposition répétée** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

**Écotoxicité** Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés	Facteur M	Facteur M (long terme)
Titane (dioxyde de) 13463-67-7	LC50 (96h) >10000 mg/l (Cyprinodon variegatus) OECD 203	-	-	-		
Diisopropyl-naphthalène 38640-62-9	NOEC (72h) = 0.15 mg/l (Desmodesmus subspicatus) DIN 38412 part 9	>0.5 mg/l	-	EL50 (48h) = 1.7 mg/l (Daphnia magna) OECD 202		
Benzisothiazoline-3-one [BIT] 2634-33-5	EC50 3Hr 13mg/l (activated sludge) (OECD 209)	LC50 (96hr) 2.15 mg/l Cyprinodon variegatus EPA 540/9-85-006	-	EC50(48hr) 2.94 mg/l (Daphnia Magna) OECD 202	1	1
2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one [MIT]	EC50 (72hr) 0.157 mg/l	EC50 (96hr) 5.71 mg/l	-	EC50 (48hr) 1.68 mg/l	10	1

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

BOSTIK AFX 110

Remplace la version : 25-mai-2017

Date de révision : 08-oct.-2020

Numéro de révision 3

2682-20-4	(Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)	(Oncorhynchus mykiss) OECD 203		(Daphnia) (OECD 202)		
Zinc pyrithione 13463-41-7	EC50 (72hr) 0.0013 mg/l (Skeletonema costatum) (ISO 10253) 0.051 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)	EC50(96hr) 0.0104 mg/l (Brachydanio rerio) (OECD 203)	-	EC50 (48h) =0.038 mg/L Crustaceans (Ilyocypris dentifera)	100	10
mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT] 55965-84-9	EC50 (72h) =0.048 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)	EC50 (96h) = 0.22 mg/L (Oncorhynchus mykiss) (OECD 211)	-	EC50 (48h) =0.1 mg/L (Daphnia magna) (OECD 202)	100	100

## 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Aucune information disponible.

### Informations sur les composants

#### 2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one [MIT] (2682-20-4)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 308 : Transformation aérobie et anaérobie dans les sédiments aquatiques		Half-life	1.28-2.1 jours
OCDE, essai n° 309 : Minéralisation aérobie dans les eaux superficielles - Essai de simulation de la biodégradation		biodégradation Half-life	Facilement biodégradable 4.1 jours

#### Zinc pyrithione (13463-41-7)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 309 : Minéralisation aérobie dans les eaux superficielles - Essai de simulation de la biodégradation		biodégradation Half-life	Facilement biodégradable 0.5 jours

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Bioaccumulation** Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

### Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage	Facteur de bioconcentration (BCF)
Diisopropyl-naphtalène 38640-62-9	6	770
Benzisothiazoline-3-one [BIT] 2634-33-5	0.7	6.95
2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one [MIT] 2682-20-4	-0.32	3.16
Zinc pyrithione 13463-41-7	1.21	-
mélange de	-	3.16

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

BOSTIK AFX 110

Remplace la version : 25-mai-2017

Date de révision : 08-oct.-2020

Numéro de révision 3

5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT] 55965-84-9		
--	--	--

## 12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol                      Aucune information disponible.

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Titane (dioxyde de) 13463-67-7	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas
Diisopropylnaphthalene 38640-62-9	La substance est manipulée comme s'il s'agissait d'une substance PBT/vPvB La substance n'est pas PBT/vPvB
Benzisothiazoline-3-one [BIT] 2634-33-5	La substance n'est pas PBT/vPvB
2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one [MIT] 2682-20-4	La substance n'est pas PBT/vPvB
Zinc pyrithione 13463-41-7	La substance n'est pas PBT/vPvB
mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT] 55965-84-9	La substance n'est pas PBT/vPvB

## 12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes                      Aucune information disponible.

Nom chimique	UE - Liste des perturbateurs endocriniens candidats	UE - Perturbateurs endocriniens - Substances évaluées
Ethoxylates de nonylphénols	Group III Chemical	-

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Déchets de résidus/produits  
inutilisés**                      Éliminer le contenu/récepteur conformément aux réglementations locales, régionales,  
nationales et internationales applicables.

**Emballages contaminés**                      Ne pas réutiliser les récipients vides. Manipuler les emballages contaminés de la même  
façon que le produit lui-même.

**Autres informations**                      Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application  
pour laquelle le produit a été utilisé.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Remarque :                      Protéger contre le gel.

### Transport terrestre (ADR/RID)

14.1 Numéro ONU                      Non réglementé

14.2 Nom d'expédition                      Non réglementé

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

BOSTIK AFX 110  
Remplace la version : 25-mai-2017

Date de révision : 08-oct.-2020  
Numéro de révision 3

14.3 Classe(s) de danger pour le transport Non réglementé

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Dispositions spéciales Aucun(e)

## IMDG

14.1 Numéro ONU Non réglementé

14.2 Nom d'expédition Non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport Non réglementé

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé

14.5 Polluant marin Np

14.6 Dispositions spéciales Aucun(e)

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Sans objet

## Transport aérien (OACI-TI/IATA-DGR)

14.1 Numéro ONU Non réglementé

14.2 Nom d'expédition Non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport Non réglementé

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Dispositions spéciales Aucun(e)

## Rubrique 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Vérifier l'opportunité de prendre des mesures conformes à la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail.

Prendre en compte la directive 92/85/CE sur la protection des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes

### Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006)

#### **SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :**

Ce produit contient une ou plusieurs substances répertoriées dans la liste candidate des substances très préoccupantes (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

Nom chimique	Numéro CAS
Ethoxylates de nonylphénols	9016-45-9

#### **EU-REACH (1907/2006) - Annex XVII Limitations relatives à l'utilisation**

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Nom chimique	Numéro CAS	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII
--------------	------------	---

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

BOSTIK AFX 110

Remplace la version : 25-mai-2017

Date de révision : 08-oct.-2020

Numéro de révision 3

Ethoxylates de nonylphénols	9016-45-9	46[b]. 46a.
-----------------------------	-----------	----------------

## Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

Nom chimique	Numéro CAS
Ethoxylates de nonylphénols	9016-45-9

## Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)

Contient un biocide : contient de la C(M)IT/MIT (3:1). Peut produire une réaction allergique

Nom chimique	Restrictions sur les exportations et les importations européennes selon (CE) 689/2008 – Annexe numéro
Ethoxylates de nonylphénols	I.1 I.2

## Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Sans objet

## Polluants organiques persistants

Sans objet

## Réglementations nationales

### Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Sans objet

Nom chimique	Numéro RG, France
Benzisothiazoline-3-one [BIT] 2634-33-5	RG 65

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des analyses de risque chimique ont été exécutées par les REACH « enregistreurs » (registrarants) de la substance pour les substances enregistrées au seuil > 10 tpa. Aucune analyse de risque chimique n'a été exécutée pour ce mélange

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

#### Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H301 - Toxique en cas d'ingestion

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H310 - Mortel par contact cutané

H311 - Toxique par contact cutané

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H330 - Mortel par inhalation

H331 - Toxique par inhalation

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

### Légende

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

BOSTIK AFX 110

Remplace la version : 25-mai-2017

Date de révision : 08-oct.-2020

Numéro de révision 3

---

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)
STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur plafond
*	Désignation « Peau »
SVHC	Substances très préoccupantes
PBT	Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)
vPvB	Substances chimiques très persistantes et très bioaccumulables (vPvB)
STOT RE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée
STOT SE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique
EWC	Catalogue européen des déchets

## Principales références de la littérature et sources de données

Aucune information disponible

**Préparée par** Sécurité Produits et Affaires Réglementaires

**Date de révision :** 08-oct.-2020

## Indication des modifications

**Remarque sur la révision** Sections de la FDS mises à jour: 3, 11.

**Conseil en matière de formation** Aucune information disponible

**Informations supplémentaires** Aucune information disponible

**La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006**

## **Avis de non-responsabilité**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**